

Arrêté fédéral

concernant

le budget de la Confédération pour l'année 1916.

(Du 22 décembre 1915.)

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE
DE LA
CONFÉDÉRATION SUISSE,

Vu le message du Conseil fédéral du 18 novembre 1915,

arrête :

Le projet de budget du Conseil fédéral pour l'exercice de 1916 est approuvé sans modifications.

Ainsi arrêté par le Conseil national,
Berne le 14 décembre 1915.

Le président, A. EUGSTER.
Le secrétaire, SCHATZMANN.

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats,
Berne, le 22 décembre 1915.

Le président, Georges PYTHON.
Le secrétaire, DAVID.

Le Conseil fédéral arrête :

L'arrêté fédéral ci-dessus sera publié dans la *Feuille fédérale*.

Berne, le 22 décembre 1915.

Par ordre du Conseil fédéral suisse :
Le chancelier de la Confédération,
SCHATZMANN.

Arrêté fédéral concernant le budget de la Confédération pour l'année 1916. (Du 22 décembre 1915.)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1915
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	52
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	29.12.1915
Date	
Data	
Seite	290-290
Page	
Pagina	
Ref. No	10 080 848

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.